



# PORTRAIT



CONSEIL DU SAINT-LAURENT  
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

## MISE EN CONTEXTE :

Cette fiche a été produite dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) touchant le territoire de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen. Elle fait partie du portrait du territoire.

Pour en apprendre davantage sur l'ensemble de la démarche, visitez notre site internet : [tcrsudestuairemoyen.org](http://tcrsudestuairemoyen.org). Un résumé est également disponible en introduction de la [version conviviale du Plan d'action 2018-2023](#) (pages 6 à 11).

## REMERCIEMENTS :

L'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent tient à remercier tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Table de concertation du Sud de l'estuaire moyen qui ont participé à l'élaboration et à la vérification des fiches du portrait du territoire.

## CITATION RECOMMANDÉE :

Conseil du Saint-Laurent. (Année). Titre de la fiche. Fiche du portrait | Plan de Gestion Intégrée Régional du Conseil du Saint-Laurent.

## Paysages littoraux : beauté fragile

Rédigée par Dominique Lalande, directrice de Ruralys, en collaboration avec Catherine Plante, géographe et aménagiste à la MRC de Montmagny

### RÉSUMÉ

Le paysage est une notion complexe qui réfère à l'interaction entre la nature, la culture et la perception du territoire et de ses différentes composantes. Les activités humaines passées et récentes modèlent les paysages et les transforment. Le paysage est changeant et dynamique. Il est notre milieu de vie et l'assise de notre identité. Caractériser et décoder les paysages permet de mieux les connaître, et par conséquent de les gérer de manière plus éclairée afin d'encadrer le développement en vue de la préservation de ce bien collectif.

Les paysages du secteur sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent sont formés de trois ensembles paysagers : les archipels et les îles, le littoral, la plaine et les basses-terres. Des composantes clés des paysages caractérisent chacun de ces ensembles, permettant ainsi la mise en valeur de certains thèmes et l'identification de problématiques ou enjeux. Ces paysages font d'ailleurs face à de nombreux enjeux et défis. Leur conservation et leur mise en valeur doivent passer par des outils réglementaires, mais d'abord par une approche de concertation, de sensibilisation, de formation et d'appui à des projets paysagers.

Quatre initiatives de protection et de mise en valeur des paysages sont présentées : le sentier du Petit-Cap et le sentier riverain à Cap-Saint-Ignace, le sentier d'interprétation maritime à Saint-Jean-Port-Joli, le projet de désignation d'un paysage culturel patrimonial pour les pointes aux Orignaux et aux Iroquois à Rivière-Ouelle et les paysages de rang à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sur l'île Verte. Ces projets permettent d'apprécier comment des initiatives locales peuvent contribuer à mettre en valeur le patrimoine maritime paysager.

### Quelques notions

De multiples définitions existent pour la notion de paysage. Celle du Conseil de l'Europe résume bien cette notion complexe. Le paysage est le territoire perçu par l'humain. L'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Effet de miroir, le paysage est le résultat des activités passées et actuelles qui se fondent sur un territoire; il s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions et leurs perceptions du territoire. Enjeu de société de première importance, le paysage est notre milieu de vie, l'assise de notre identité tant locale que régionale. Il est aussi source de nos savoirs et de notre développement, tant social, culturel, qu'économique.

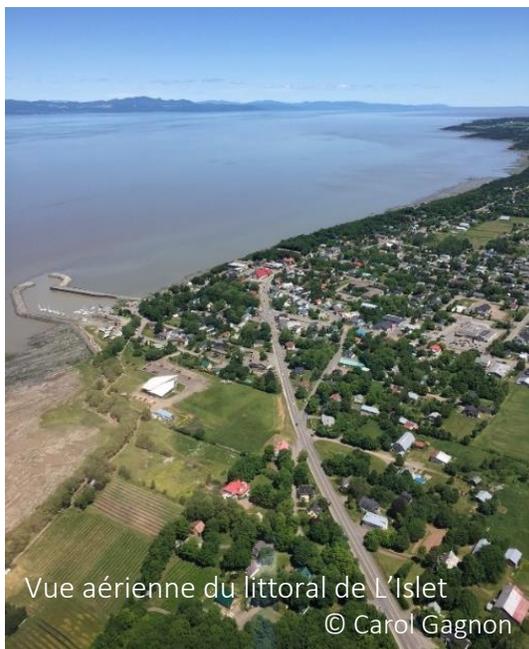
Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Conseil de l'Europe, article 1 de la Convention européenne du paysage, 2000)

Paysages ruraux et urbains contribuent à la richesse de notre territoire où nature et culture sont étroitement liées. On parle ainsi de paysages humanisés ou de paysages culturels dans la mesure où l'on trouve des traces de l'activité humaine et de ses interactions avec le milieu naturel. Les différents usages du territoire cumulés au fil des siècles transforment le milieu naturel; les paysages humanisés ou culturels prennent alors tout leur sens. Paysages du quotidien ou paysages remarquables, ils supposent autant d'enjeux liés à l'aménagement du territoire, à leur conservation et à leur mise en valeur. Les paysages littoraux du sud de l'estuaire moyen sont directement visés puisqu'ils sont la toile de fond de l'occupation du territoire, de sa transformation et de son devenir.

### **Savoir regarder et décoder les paysages**

Le paysage, c'est l'étendue de territoire que l'œil peut embrasser. On perçoit l'espace physique par notre œil et nos sens. Le paysage est une interprétation de ce qui est perçu et suppose une relation dynamique entre un sujet (l'observateur) et un objet (le paysage). Il n'est pas le résultat d'une réflexion passive à la manière d'un miroir. Bien au contraire, à partir d'un point d'observation, le cadre de perception, c'est-à-dire la profondeur visuelle et l'échelle (locale ou régionale) permet à l'observateur de découper les éléments du paysage et de faire une analyse critique. L'observateur doit être conscient de son bagage culturel, des standards esthétiques et être sensible à la qualité et l'intensité de ses émotions.

Caractériser les paysages et les évaluer requiert méthode et rigueur selon l'échelle du territoire couvert. La caractérisation des paysages fait une synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation du territoire (formes d'occupation, activités, usages, dynamiques). Le territoire est découpé en des ensembles paysagers (familles paysagères) qui permettent de mieux saisir les différents paysages. On reconnaît les ensembles paysagers par les caractéristiques fondamentales qui les forment et qui permettent de les différencier entre eux. Ces caractéristiques font partie des formes du relief et de l'occupation du territoire. L'échelle de découpage des ensembles paysagers est large et rend compte de la diversité des paysages. Un découpage plus fin permet de délimiter les bassins visuels (entités ou unités paysagères). Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable. Elle est aussi définie par une certaine fermeture spatiale, par exemple par les formes du terrain ou le couvert forestier. L'entité paysagère se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, usages, etc.).



## Évaluer la qualité des paysages

Le paysage est par essence même fondamentalement lié à la qualité du domaine des formes et des couleurs; il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétisme. Pourquoi trouve-t-on un paysage beau ou laid? Il y a lieu de se questionner plutôt que de porter rapidement un jugement. Valeurs, bagage culturel et émotions sont de l'ordre de l'irrationnel. Le paysage a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté de l'occupation qui lui confèrent un caractère patrimonial. Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et rappellent tout en l'affirmant, son identité. Il est fait de richesses, de diversités, mais également d'ouvertures qui renvoient à son aspect fonctionnel. La qualité d'un paysage exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs composantes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier et al, 1999).

L'évaluation de la qualité des paysages est réalisée à partir de différents types de valeur et en utilisant des critères de mesure. Les caractéristiques matérielles visibles et l'expérience sensorielle offerte par les types de vues (fermées, ouvertes, panoramiques, etc.) sont combinées aux différentes connaissances sur le territoire (historiques, géographiques, économiques, environnementales, etc.). La valeur esthétique s'applique à tous les types de paysages. Sous cet angle, on évalue la beauté d'un paysage, c'est-à-dire sa capacité à susciter le plaisir, l'admiration. On analyse un paysage en étudiant aussi ses caractéristiques structurelles : ses composantes, leur disposition, leur diversité,

l'harmonie de leurs rapports, le pouvoir de suggestion, les émotions provoquées, la palette de couleurs...

Deux autres valeurs s'appliquent particulièrement aux paysages humanisés ou culturels, soit la valeur historique et la valeur emblématique/identitaire. On accorde une valeur historique à un paysage lorsqu'on y observe des transformations découlant d'activités humaines du passé (aménagements, pratiques agricoles, bâtiments, etc.). La valeur emblématique/identitaire, pour sa part, s'applique à un paysage comportant des éléments symboliques, comme une particularité unique ou la présence d'un site marquant qui, à lui seul, peut représenter une communauté, un lieu ou une région. On accorde une valeur emblématique/identitaire à un paysage lorsqu'une communauté s'identifie à ce lieu. On pense ici par exemple au rocher Percé en Gaspésie, au mont Orford dans la Cantons-de-l'Est, aux aboiteaux et cabourons du Kamouraska.



Le littoral à la hauteur de Saint-André : cabourons et parcellaire bien définis © Ruralys

### **Les paysages littoraux du sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent**

L'assiette physique du territoire littoral du sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent fait partie des Appalaches. Les formations rocheuses appalachiennes d'orientation générale sud-ouest/nord-est présentent des roches sédimentaires fortement plissées et faillées. Les formations rocheuses ont subi de longues périodes d'érosion par les eaux courantes, les vagues et les glaciers continentaux. La submersion par des eaux marines suite au retrait du dernier glacier il y a 13 000 ans couvrait la zone littorale jusqu'au niveau de l'altitude actuelle moyenne de 175 m. Pendant mille ans, d'épais dépôts d'argile viennent tapisser les basses terres submergées. Par la suite, les eaux marines se sont retirées graduellement, ont formé les terrasses littorales; le niveau de l'eau s'est ensuite stabilisé.

À l'abaissement de cette mer, assorti de fluctuations, correspond la formation de terrasses littorales étagées. Depuis 9000 ans avant aujourd'hui, le niveau du fleuve et de l'estuaire a fluctué autour de l'actuel, de façon à tailler les basses terrasses du littoral.

Les paysages littoraux du sud de l'estuaire moyen sont formés par trois grands ensembles paysagers : les archipels et les îles, le littoral, la plaine et les basses-terres (figure 1). On retrouve certaines particularités dans quelques secteurs du territoire. Des thèmes ou composantes clés des paysages ont été identifiés. Ils consistent en une liste d'éléments paysagers majeurs caractéristiques de chaque ensemble (reliés au bâti, au relief, à l'occupation du territoire etc.)

Les archipels et les îles forment un ensemble paysager unique bien visibles des différents types de rives. À l'ouest, dans la MRC de Montmagny, il est formé de l'archipel de l'Isle-aux-Grues. Seule île de l'archipel habitée en permanence, elle possède un patrimoine paysager naturel et humanisé très riche formé autour de la relation entre l'Homme, sa pratique de l'agriculture et de la chasse, le fleuve Saint-Laurent, les marais et la faune. Plus à l'est, on retrouve l'archipel des îles de Kamouraska, puis les archipels des îles Pèlerins, celui des îles du Pot à l'Eau-de-Vie et l'île aux Lièvres face à Rivière-du-Loup, mais faisant partie de la MRC de Kamouraska. Inhabitées et d'accès contrôlé, les îles Pèlerin, du Pot à l'Eau-de-Vie et aux Lièvres sont vouées à la conservation et à une expérience touristique légère (île aux Lièvres). La position des îles dans le fleuve, les grands espaces maritimes et naturels, boisés ou ouverts, confèrent à cet ensemble un effet de sublime qui marque fortement l'expérience paysagère vécue par l'observateur. Enfin, à l'extrémité est du territoire, l'île Verte, au large de L'Isle-Verte et de Cacouna, est habitée à l'année. Elle offre toute la singularité d'un milieu insulaire et originellement agricole ayant gardé un cachet particulier. L'expérience sensorielle vécue est unique, les paysages naturels étant bonifiés par le caractère patrimonial des composantes humaines des paysages.

L'ensemble paysager du littoral n'est pas un ensemble uniforme. Il est formé à l'ouest du territoire d'une mince bande de terrain, entre Montmagny et Saint-Roch-des-Aulnaies. Il s'agit de la première terrasse littorale, laquelle est bordée par un escarpement plus ou moins prononcé pouvant prendre la forme d'une abrupte falaise rocheuse ou d'un talus boisé. À Berthier-sur-Mer, à l'ouest de Montmagny, et à Cap-Saint-Ignace immédiatement à l'est, il y a exception : le territoire entre le fleuve et la rue principale fait partie de cet ensemble. À partir de Saint-Roch-des-Aulnaies, l'ensemble paysager du littoral est quasi-inexistant; il devient plutôt celui de la plaine et des basses terres. L'ensemble paysager du littoral reprend à Notre-Dame-du-Portage jusqu'à l'extrémité est du territoire de la TCR avec la présence de grandes superficies de marais (marais de l'anse Verte et de la baie de L'Isle-Verte). Le secteur de Rivière-Ouelle, dans la MRC de

Kamouraska, forme une avancée dans le fleuve. Ce secteur distinctif de l'ensemble paysager du littoral est formé de crêtes rocheuses reliées entre elles par de petites plaines formées de sédiments fins et aboutissant à des anses, et ce, jusqu'au secteur de Saint-Denis-sur-Mer. Ce lieu particulier abrite un hameau historique avec un fort caractère de villégiature, des paysages remarquables et la présence de pêches à anguilles toujours en activité. L'ensemble paysager du littoral est composé de plusieurs villages côtiers, de zones de villégiature, de quais, de marinas, de points de vue remarquables sur le fleuve, les îles et la rive nord. Il témoigne d'une occupation historique ancienne depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble paysager de la plaine et des basses-terres forme le troisième ensemble paysager de la zone de la TCR. On retrouve à l'ouest les basses-terres formant une bande plutôt étroite entre le littoral et le piémont des Appalaches. Cette bande s'élargit en se dirigeant vers l'est dans le secteur du Kamouraska jusqu'à border le Saint-Laurent. On retrouve deux éléments paysagers particuliers au Kamouraska : la présence de cabourons (collines arrondies) et d'aboiteaux (digue ayant permis de gagner des terres sur le fleuve pour agrandir la surface cultivable). Vers l'est, l'ensemble paysager de la plaine et des basses-terres regroupe une partie de la vallée de la rivière du Loup. Il englobe également, à l'extrémité est de la MRC de Rivière-du-Loup, une portion de territoire formée de terrasses et gradins qui forment un paysage en escalier et offre de nombreux points de vue panoramiques sur le fleuve.

Essentiellement agricole, l'ensemble paysager de la plaine et des basses-terres abrite les villes de Montmagny, La Pocatière et Rivière-du-Loup ainsi que plusieurs municipalités rurales. Plusieurs cours d'eau et rivières le traversent. Dominée par l'agriculture, l'occupation humaine du territoire est ancienne et parfois dense. Le parcellaire seigneurial est visible à plusieurs endroits. L'expérience visuelle est d'intérêt grâce à de nombreux panoramas et points de vue et à l'évocation d'une occupation du territoire remontant à plusieurs siècles.

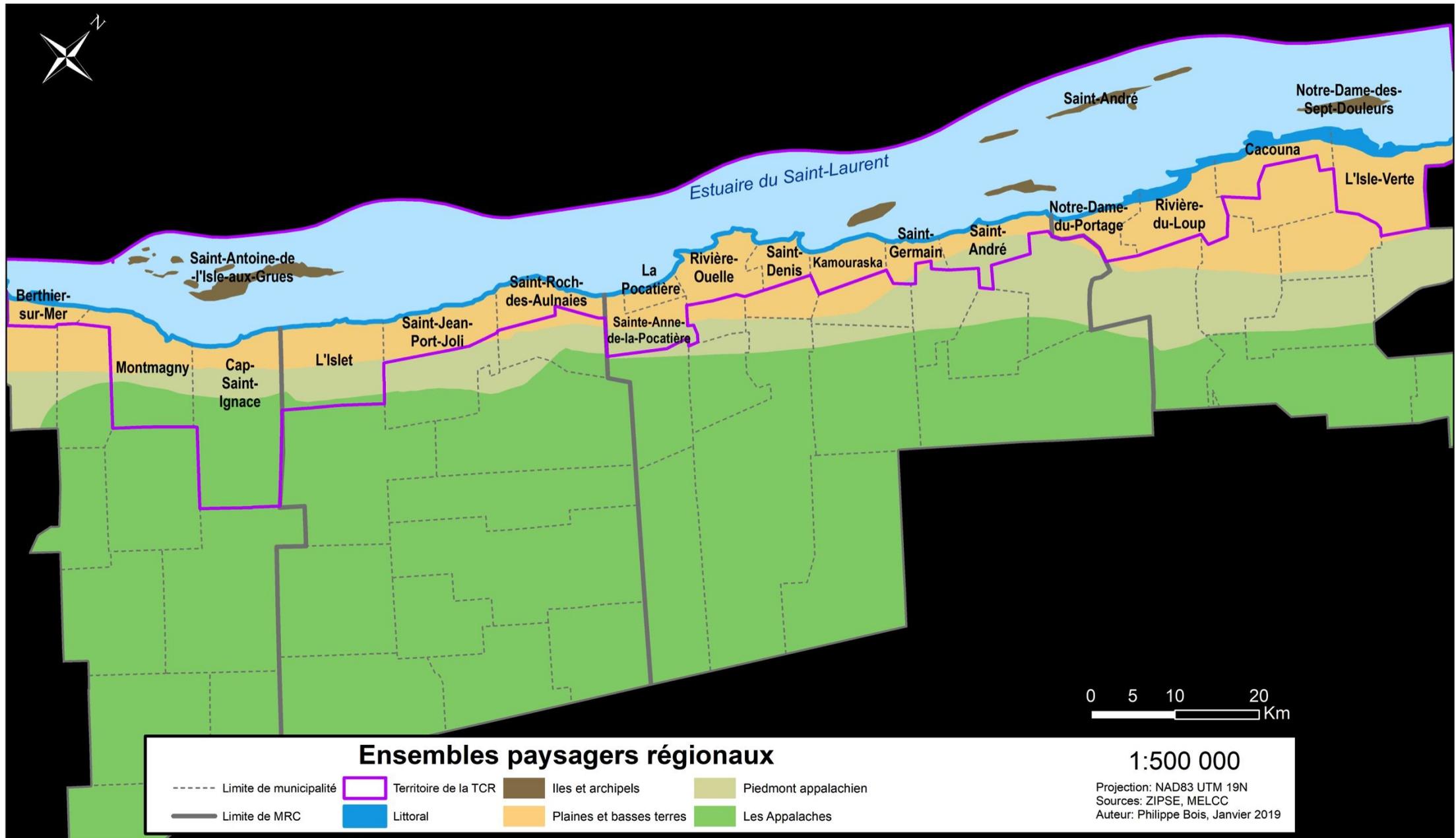


Figure 1. Carte représentant les grands ensemble paysagers régionaux

## LES COMPOSANTES CLÉS DES PAYSAGES PAR ENSEMBLES PAYSAGERS

ENSEMBLE PAYSAGER ÎLES, ARCHIPEL ET LITTORAL	ENSEMBLE PAYSAGER PLAINE ET BASSES-TERRES
Les îles, presqu'îles et pointes, archipels de l'estuaire du Saint-Laurent	Les noyaux villageois ruraux et leurs églises
Les noyaux villageois ruraux et leurs églises	Le tracé de l'autoroute 20
L'agriculture le long du littoral	Les îles et archipels de l'estuaire du Saint-Laurent
Les marais littoraux / la plate-forme rocheuse littorale	Les marais et les anses bien visibles
Les anses et les plages	L'escarpement entre les basses-terres et le littoral
Les larges embouchures de rivières (du Sud, du Loup, Verte)	L'arrière-plan de la rive nord (Côte-de-Beaupré et Charlevoix)
L'arrière-plan de la rive nord (Côte-de-Beaupré et Charlevoix)	Le caractère rural et agricole
Les résidences secondaires, les chalets et les campings le long du littoral	La pression de développement résidentiel bien visible autour des périmètres urbains
La pression de développement résidentiel et de villégiature	Les rivières méandrées et structurant le paysage (du Sud, Bras Saint-Nicolas, Ouelle, du Loup, Verte)
Les zones urbaines et industrielles (Montmagny, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, La Pocatière, Saint-Pascal, Rivière-du-Loup)	La déstructuration du bâti à l'approche des villages / l'étalement urbain
L'occupation dense du littoral (habitations presque en continu)	Le fleuve Saint-Laurent
L'immensité du fleuve Saint-Laurent	L'arrière-plan de la rive nord (Côte-de-Beaupré et Charlevoix) de l'ouest au nord / l'arrière plan du piémont appalachien du sud à l'est
L'escarpement argileux, rocheux ou boisé délimitant le littoral de la plaine	L'habitat rural et agricole dispersé
Les points de vue et les panoramas sur le fleuve, les îles et les montagnes de la rive nord	Les terrasses et/ou ondulations du terrain et/ou coteaux
La route 132, corridor panoramique	Les points de vue et les panoramas
Les quais, lieux d'observation, de pêche, de socialisation	La route 132, 283, 285, 204, 230, 287, 289, 185, 191, 291: corridors panoramiques
Le caractère maritime du paysage	La voie ferrée
Le patrimoine bâti de la villégiature, de l'habitat rural et celui relié à la pratique de l'agriculture	Le patrimoine bâti de l'habitat rural, urbain et agricole
L'habitat linéaire le long du Saint-Laurent (résidences permanentes et secondaires)	Le découpage des terres bien visible (système seigneurial)
Le découpage des terres bien visible (système seigneurial)	Le caractère urbain de Montmagny, Saint-Jean-Port-Joli, La Pocatière, Saint-Pascal, Rivière-du-Loup
Les cabourons et crans de schiste (MRC de Kamouraska)	Les cabourons et crans de schiste
Les aboiteaux	Les anses et embouchures de rivières
La faune aviaire/sauvagine	Les pêches à anguilles (MRC de Kamouraska)
Le port de Gros-Cacouna (MRC de Rivière-du-Loup)	Les aboiteaux (MRC de Kamouraska)
	La villégiature
	Les tourbières (MRC de Kamouraska et Rivière-du-Loup)
	Les pylones de transport d'énergie
	La densité du bâti des villes (MRC de Montmagny et Rivière-du-Loup)

## Défis, enjeux et menaces

Le paysage est une composante importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination en fonction, entre autres, de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires.

La diversité du littoral, la présence forte de l'estuaire du Saint-Laurent, les milieux humides, la faune et la flore, la topographie, les hameaux et leur patrimoine bâti, la villégiature et les savoir-faire contribuent à la richesse des paysages.

Les paysages du sud de l'estuaire moyen sont toutefois confrontés à des problématiques de développement pouvant affecter leur intégrité ou leur qualité. De nombreux défis soulèvent de multiples enjeux sur les conflits d'usages et des intérêts divergents tant au niveau de la conservation que du développement que ce soit au niveau résidentiel, touristique ou économique.

L'occupation parfois dense du littoral et la pression de développement résidentiel (permanent ou secondaire) suscitent plusieurs préoccupations. La spéculation immobilière le long du littoral pour l'accès et les vues sur le fleuve devient un enjeu important pour l'avenir. Plusieurs municipalités se sont dotées d'outils règlementaires pour encadrer le type de construction ou pour la conservation du patrimoine bâti. Des plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) jumelés à des règlements d'urbanisme cohérents et à des élus bien sensibilisés permettent d'encadrer les interventions sur le bâti, mais ne tiennent pas toujours compte des paysages. Élaborer des PIIA dans des secteurs d'intérêt paysager serait un outil efficace pour mieux encadrer les interventions et limiter leurs effets sur le paysage. Un tel outil pourrait, par exemple, éviter des constructions avec un trop grand nombre d'étages ou de trop gros volume en zone panoramique ou patrimoniale. La déstructuration du bâti des entrées des villes et des villages requiert des interventions en aménagement tout comme l'harmonisation de l'affichage. La route 132 pourrait bénéficier d'un plan paysage qui permettrait par exemple l'harmonisation des haltes touristiques avec le paysage, une signalétique harmonieuse ou l'intégration de projets artistiques.

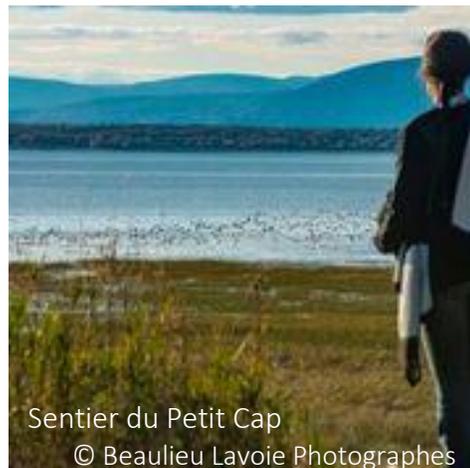
Améliorer et aménager les paysages, c'est aussi réaliser un geste de mise en valeur.

La préservation des paysages remarquables et des points de vue sur le fleuve devrait être prise en compte dans tout projet de développement et d'aménagement. Protéger et entretenir les perspectives visuelles sur les villages côtiers, les panoramas, concilier les activités des multiples usagers du territoire, voilà quelques défis en matière de gestion des paysages. L'approche réglementaire est essentielle, mais elle doit être combinée à une approche de sensibilisation et de concertation. La gestion, la préservation et la mise en valeur des paysages passent aussi par la sensibilisation, la formation et l'appui à des projets paysages. Le territoire de la TCR recèle des paysages aux richesses, aux beautés et aux fragilités devant interpeller tous les acteurs du milieu y compris les citoyens. Plusieurs initiatives locales et régionales démontrent une volonté de préserver et de mettre en valeur ces paysages. Une approche intégrée et non sectorielle est primordiale et devient un défi majeur pour la gestion des paysages.

## Quatre exemples d'initiatives de protection et de mise en valeur

### Sentier du Petit Cap et sentier riverain, Cap-Saint-Ignace

L'initiative de la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour donner accès au fleuve et mettre en valeur les attraits naturels et culturels de ce lieu est une réussite quant à la conservation et la mise en valeur des paysages littoraux. Le sentier riverain permet l'accès au fleuve par un champ jusqu'au littoral. Le projet d'aménagement voulait assurer un développement harmonieux de la bordure fluviale et permettre l'interprétation tant au niveau de l'histoire, de l'archipel de l'Isle-aux-Grues et de thématiques marines et fluviales. Le sentier du Petit-Cap, prolongement du sentier



Sentier du Petit Cap  
© Beaulieu Lavoie Photographes

riverain, est situé au Petit-Cap, le premier établissement de Cap Saint-Ignace en 1672. Le sentier sillonne un boisé d'arbres, d'arbustes et d'herbacées appartenant à de nombreuses espèces végétales. Cette diversité attire une faune ailée très variée. Les sentiers en gravier sont aménagés de façon à conserver l'aspect naturel et l'esprit du lieu. Cet accès au fleuve permet l'observation d'oiseaux sur une batture au pied du Petit-Cap, devenu un sanctuaire d'oiseaux. La vue exceptionnelle sur l'estuaire permet d'observer l'archipel de l'Isle-aux-Grues, les caps de la rive nord ainsi que des activités humaines comme celle des pêcheurs de poulamon de l'Atlantique au printemps et à l'automne.

## Sentier d'interprétation maritime, Saint-Jean-Port-Joli

Le sentier d'interprétation maritime est une initiative de la Corporation des Amis du Port-Joli, qui voulait rappeler l'importance du patrimoine maritime de ce lieu situé en bordure de l'estuaire de Saint-Jean-Port-Joli. Le sentier d'interprétation maritime fait une boucle en longeant la digue terrestre entre la marina et le parc des Trois-Bérets. Ce sentier aménagé de schiste rouge entrecoupé de sections de trottoirs en bois permet aux visiteurs de découvrir des panneaux didactiques expliquant l'histoire maritime (les phares, les gardiens, les naufrages), mais aussi la flore riveraine et les autres attraits naturels. Ce sentier possède un éclairage discret par bollards au sol permettant sa fréquentation le soir. Du mobilier a été installé, tel que des tables, des bancs et des balançoires suspendues sur de véritables bossoirs de goélette. Deux œuvres d'inspiration maritime sont installées dans le parc, soit la



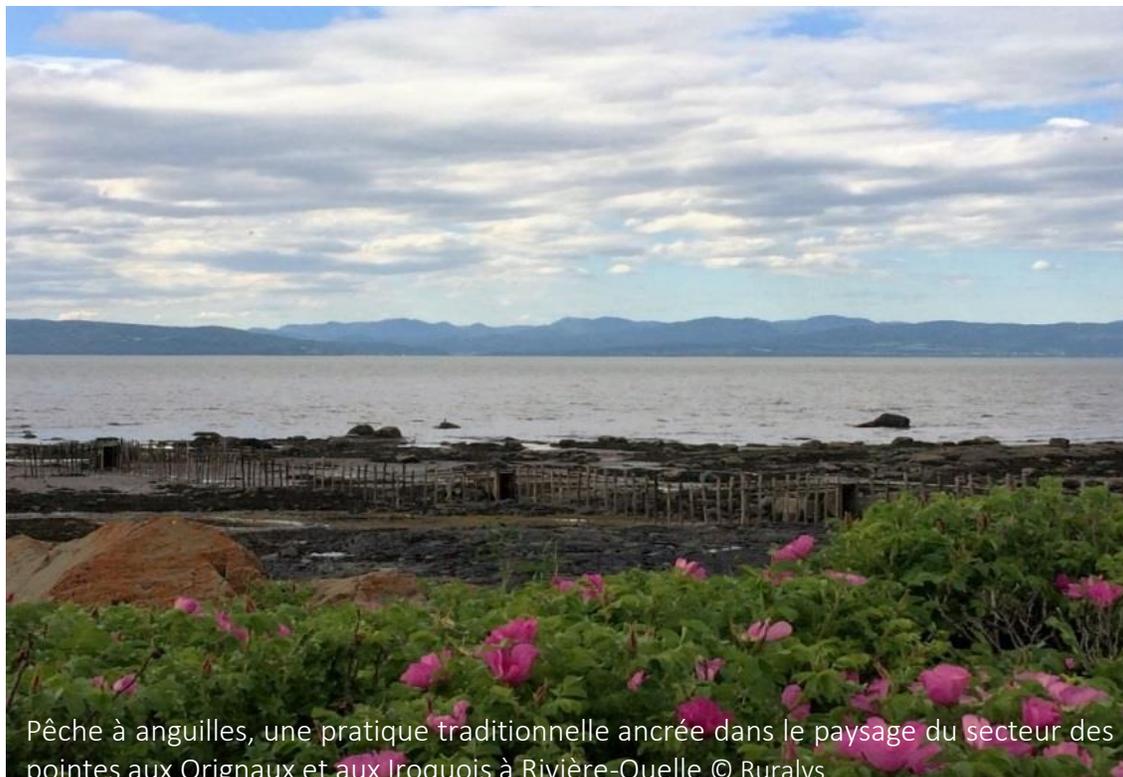
reproduction de la lanterne du phare du Pilier-de-Pierre avec son feu à prisme et une structure stylisée du navire Canadian, qui s'échoua sur la roche à Veillon avant de couler. Plusieurs espaces aménagés complètent le parcours. Ce projet a donc permis l'accès à la rive du fleuve qui était auparavant difficile d'accès. L'accès universel au lieu permet ainsi à différentes clientèles de le fréquenter. La mise en valeur du littoral de Saint-Jean-Port-Joli, de ses paysages et de son histoire maritime a valu à la Corporation des Amis du Port-Joli un Prix du patrimoine 2017, décerné par la MRC de L'Islet.

## Désignation de paysage culturel patrimonial des pointes aux Orignaux et aux Iroquois, Rivière-Ouelle

Selon la Loi sur le patrimoine culturel, le statut de « Paysage culturel patrimonial » peut être attribué à « tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables, résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains, et qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire » (art. 2).



Au terme du projet « Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois » mené par Ruralys de 2013 à 2015, un projet-pilote de désignation de paysage culturel patrimonial a été entrepris avec la municipalité de Rivière-Ouelle pour le secteur des pointes aux Orignaux et aux Iroquois. L'obtention de ce statut permet d'apposer à un paysage donné un « sceau de qualité » reconnu à l'échelle provinciale. Ce statut peut être utilisé par la municipalité pour son développement, notamment pour la conservation du milieu, le développement touristique et pour le renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance. Un diagnostic paysager, lequel doit être basé sur une caractérisation paysagère, a été réalisé. L'évaluation de l'intérêt historique, identitaire et emblématique de ces paysages a été validée par une démarche de consultation citoyenne. La réponse favorable du milieu a ainsi permis à la municipalité de déposer une demande de désignation au gouvernement du Québec. Les étapes de qualification réussies, la municipalité en est maintenant à l'élaboration d'un plan de conservation. Cet outil de gestion des paysages permettra de déterminer et protéger les éléments significatifs et identitaires des lieux et de gérer les évolutions et les transformations du territoire vers un état souhaité par la communauté. La concertation et la participation du milieu sont au cœur de la démarche. Au final, la désignation de paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Orignaux et aux Iroquois, une reconnaissance nationale, sera une première au Québec.



Pêche à anguilles, une pratique traditionnelle ancrée dans le paysage du secteur des pointes aux Orignaux et aux Iroquois à Rivière-Ouelle © Ruralys

### Paysages du rang sur l'île Verte

La communauté de l'île Verte a mis en place un projet de gestion des paysages en conservant les attributs structuraux originels des paysages du rang et ce dans un cadre maritime.

Son isolement et le zonage agricole de l'île l'ont préservée des pressions accrues de développement de ses zones littorales. Face à de nouveaux défis, la communauté de l'île a défini son originalité et conçu



L'île Verte, secteur du Bout-d'en-Haut

© Ruralys

des outils de protection et de gestion tant au niveau de l'architecture, des paysages, des perspectives visuelles, que de l'implantation de l'habitat. Conserver les principaux attributs du rang est apparu comme étant un principe de base pour encadrer les changements dans le paysage. Le cadastre de rang dans la vallée du Saint-Laurent trace de longues bandes perpendiculaires au rivage du fleuve ou de ses tributaires. Les lots

sont souvent perpendiculaires aux grands éléments structuraux des paysages. Dans le cas de l'île Verte, l'organisation spatiale du paysage découle du rang; il a été tracé perpendiculairement à une crête allongée. Le rang structure le voisinage et l'accès aux ressources et rivages. En reliant la pointe est et la pointe ouest, en passant par le flanc sud de l'île, le rang a organisé la répartition de l'habitat pour que chaque terre ait accès au marais du côté sud de l'île et à l'estuaire du côté nord. Le rang a donc créé un paysage particulier et c'est cette structure que les citoyens de l'île ont voulu préserver. Tout projet d'habitation ou de construction doit suivre cette organisation spatiale ancienne. La forme originale du cadastre devient un outil de gestion et de conservation et le rang a un rôle clé dans l'effort de préservation des paysages de l'île. La cohérence historique de l'organisation spatiale devient donc une valeur phare pour les résidents de l'île, préservant ainsi un paysage maritime unique.

## RÉFÉRENCES

Béringuier, P., P. Dério et A-N. Laques. 1999. Les paysages français. Paris : Armand colin.

CONTINUITÉ. 2012. Dossier Paysages : voir et savoir. Vol. 132 : 19- 42.

CONTINUITÉ. 2013. Paysages Savoir regarder. vol 138 : 15-40.

Paquette, S., P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon. 2008. Guide gestion des paysages au Québec, Lire, comprendre et valoriser le paysage, Gouvernement du Québec, 96 p.

PAYSAGES ESTRIENS. 2010. Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques. Sherbrooke : Paysages estriens, Conférence régionale des élu(e)s de l'Estrie.

Plante, C. 2013. Le paysage en courtepoinTE : décoder nos paysages ruraux. La revue de l'AQIP L'interprétation du patrimoine. Interprétation ; parcours et pratiques particulières aux lieux scientifiques, technologiques et en milieu naturel. No 4. Tome 1 : 52-57

RURALYS. 2004. Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation. MCCQ. Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.

RURALYS. 2006a. Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation. MRC de Rivière-du-Loup/Tourisme Québec. La Pocatière, 83 p.

RURALYS. 2006b. La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : la qualité paysagère en péril. Ville de Rivière-du-Loup. La Pocatière, 137 p.

RURALYS. 2008. Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire, 8 volumes, CRÉBSL.

RURALYS. 2012. Caractérisation et évaluation des paysages de Notre-Dame-du-Portage : un outil de gestion des paysages. Municipalité de Notre-Dame-du-Portage. La Pocatière, 66 p.

RURALYS. 2013a. Aménagement des sites d'accueil public dans la MRC de Kamouraska. Guide pratique. MRC de Kamouraska, 43 p.

RURALYS. 2013b. Les paysages de la Chaudière-Appalaches Vers la connaissance et la mise en valeur, volumes 1, 2 et 3, 255 p.

RURALYS. 2014. Étude patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux, Rivière-Ouelle, patrimoine bâti, paysages et archéologie, Municipalité de Rivière-Ouelle/Ministère de la Culture et des Communications

RURALYS. 2015a. Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois, Ruralys/Ministère de la Culture et des Communications, 420 p.

RURALYS. 2015b. Le paysage culturel patrimonial du secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux, Rivière-Ouelle, Diagnostic paysager, Municipalité de Rivière-Ouelle/Ruralys/ ministère de la Culture et des Communications, 148 p.